



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2014-066

\* \* \*

**Objet :**

**Fourrière de véhicules :  
Choix de l'entreprise  
du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2018.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - DEJEAN Anne Marie à LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelonne à GOMEZ René

**Absents :** ADELAERE Sylvain

Convocation du 12 juin 2014

Madame Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération du 30 avril 2014, il a été autorisé à lancer une procédure pour la mise en place d'un service de fourrière. L'avis d'appel public à candidature a été inséré dans le midi-libre du 05/05/2014, les candidats avaient jusqu'au 19/05/2014 pour déposer leurs dossiers.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en commission de Délégation de Service Public le 10 juin 2014 a analysé le dossier administratif et l'offre des deux candidats.

Compte-tenu du montant des sommes dues au délégataire, de la durée de la convention fixée à 4 ans, du dossier conforme déposé par cette entreprise, la Société Franck Dépannage peut être retenue et la convention ci-jointe peut être approuvée.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **CONCLUE** avec la Société Franck Dépannage – route de Lodève – 34150 Gignac, la convention de délégation de service public pour la mise en place d'un service de fourrière pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation et de gestion de la fourrière de véhicules.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget les sommes relatives à cette convention.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.